

CAF Touraine  
Service Action Sociale  
Service Territorial



PRÉFÈTÉ  
D'INDRE-ET-LOIRE

Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial

Affaire suivie par : M. Didier LE GOUZOUGUEC

☎: 02.46.67.10.66

[didier.legouzougucc@caftours.cnafmail.fr](mailto:didier.legouzougucc@caftours.cnafmail.fr)

Tours, le 1er juin 2019

Madame le Maire, Madame la Présidente,  
Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

L'éducation des enfants et des jeunes est un enjeu partagé par de nombreux acteurs. Bien entendu, les familles et l'Education Nationale ont un rôle déterminant en la matière. Toutefois, tous les élèves ne disposent pas dans leur environnement personnel des appuis et ressources nécessaires à leur réussite scolaire et à l'apprentissage de leur citoyenneté. De même, les parents sont parfois démunis pour assurer leur rôle éducatif ou pour suivre le parcours scolaire de leurs enfants.

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.) est un dispositif composé d'un ensemble d'actions dont les principes sont de contribuer à l'épanouissement personnel des élèves et de favoriser une plus grande chance de succès à l'école.

Les actions des C.L.A.S., qui ont lieu en dehors des temps scolaires, sont centrées sur l'aide au devoir et la compensation des inégalités d'accès à la culture et au savoir. Elles doivent être complétées de temps d'accompagnement des parents pour faciliter leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Bien entendu, les C.L.A.S. n'ont pas vocation à se substituer aux dispositions d'accompagnement des élèves portées par l'Education nationale ou les Villes, ni aux actions de soutien à la parentalité mises en œuvre indépendamment du lien à l'Ecole. Ainsi, les élèves qui bénéficient déjà d'un accompagnement spécifique ne relèvent pas des actions d'un C.L.A.S.

Dans ce contexte, la C.A.F. et l'Etat ont décidé d'un commun accord de reconduire pour l'exercice 2019-2020 les procédures existantes.

Vous trouverez, ci-joint, le dossier de demande d'aide financière à compléter en vous attachant à produire un compte-rendu d'activités de l'année précédente **arrêté au 30 juin**.

En référence à la charte de l'accompagnement scolaire, nous vous demandons également de remplir avec soin toutes les rubriques.

Ce dossier est à déposer **avant le 14 juillet 2019, auprès de chaque partenaire financeur**.

La demande de subvention au titre du programme 147 - crédits politique de la ville – doit impérativement être saisie sur le portail DAUPHIN à l'aide du lien suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

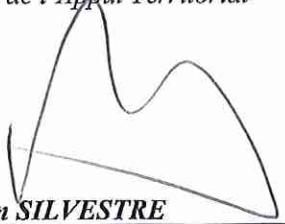
Nous appelons votre attention sur :

- le fait que le Conseil Départemental, en l'état actuel des éléments à notre disposition, réserve sa participation à l'étude approfondie du dispositif,
- l'intérêt qui sera porté au caractère complémentaire et additionnel de votre projet par rapport à l'ensemble des dispositifs existants,
- la nécessaire adéquation entre votre projet et les objectifs de l'accompagnement à la scolarité fixés par la Charte nationale contenue dans le guide de l'accompagnement à la scolarité jointe au présent appel à projet.

*Le recensement des projets ne présage pas d'un financement éventuel. La CAF accordera une priorité générale aux projets concernant les familles résidant sur un territoire prioritaire (Quartier Politique de la Ville, ZRR).*

- le fait que l'Etat mobilise uniquement dans ce cadre des crédits dédiés à la politique de la ville et ne retiendra que les C.L.A.S. concernant majoritairement les élèves issus des quartiers prioritaires.( La Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial se tient à la disposition des organismes qui souhaitent plus de précision sur les périmètres concernés).

Nous vous prions d'agrérer, Madame le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

<p>P/La Directrice de la CAF Touraine et par délégation, La Responsable du Pôle Action Sociale par intérim,</p>  <p>Vincent ENOS</p>	<p>P/La Préfète d'Indre-et-Loire et par délégation Le Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial</p>  <p>Alain SILVESTRE</p>
---	--